



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 23 juin 2016 à 20 h 30

Membres présents

M. BERTON Frédéric, Mme BOISSEAU Josiane, Mlle BOISSEAU Nelly, M. BOISSEAU Patrick, M. CORNEAUD Claude, Mme COUCHOURON Isabelle, Mme DUMONTET Karine, M. EVEILLE Jean, M. GAILLOT Francis, Mme GERMANAUD Huguette, M. GIRAUD Bernard, Mme GIRAUD Josy, Mme LAVOIX Solange, M. LEZIN Roland, Mme MARCHADIER Sylvie, M. LUCIAT Guy, M. NORMAND Alain, Mme NORMAND Danielle, Mme PANIEN Stéphanie, M. PAYEN Michel, M. ROUX Christian, Mme ROY Marie-Noëlle.
M. BROUSSE Yves, M. ROLAND Francis,

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20 h 40 .

1 / Adoption de l'ordre du jour :

L'ordre du jour adressé le 14 juin aux membres du Conseil était le suivant :

- Adoption de l'ordre du jour
- Participation à l'Eté Actif 2016
- Subventions reçues
- Préparation rentrée 2016/ 2017:
 - . Mise à jour plaquette
 - . Infos dans les établissements scolaires
- Section Batucada
- Amicalade
- Questions diverses : Bilan participation à la fête de la musique
 - Equipement Basketball
 - Devanture du local siège
 - Chemins de randonnée

Vote : *Ordre du jour adopté à l'unanimité.*

2 / Participation à l'Eté actif 2016 :

Les responsables ou les animateurs de section ont été sollicités par le Centre Socioculturel pour proposer des animations dans le cadre de l'été actif 2016.

Les sections sollicitées sont : Tennis de table, Badminton, Fitness, Yoga.

Des conventions de collaboration ont été établies avec chaque section participante.

Les Programmes d'activités, édités par le Conseil Général, sont disponibles.

3/ Subventions 2016 :

Des attributions de subventions ont été notifiées :

- **Mairie de Chalais** : 3800 €
- **CDC Tude et Dronne** :

La demande de subvention initiale (23 pages) a du être refaite, en partie, pour répondre aux critères définis par la commission d'attribution de la CDC. Il est dommage que les formulaires de demande ne permettent pas à la commission d'avoir tout de suite les informations utiles à l'attribution des subventions. Ce qui impose de réécrire les projets.

Les demandes spécifiques initiales, portant sur le soutien aux écoles de sport en judo (1200 €) et handball (1300 €), n'ont pas été retenues, de même que la subvention pour l'animation globale du territoire (culturelle, sportive et de loisirs) tout au long de l'année (1900 €). Seul le projet Atelier théâtre pour les jeunes (3600 €) a été retenu.

Les subventions attribuées sont donc les suivantes :

Ateliers théâtre pour les jeunes : 3600 €

Activités sportives pour les jeunes : 1404 € (12 € x 117 jeunes)

- Les demandes (tennis de table et handball) dans le cadre du CNDS n'ont pas encore reçu de réponse
- Les subventions de différentes mairies du canton commencent à arriver.

Le débat engagé montre l'incompréhension du CA en ce qui concerne les critères d'attribution des subventions de la CDC. Il ressort que ces critères devraient être défini par la commission d'attribution et communiqués avant d'envoyer les dossiers de demande.

Pourquoi la subvention est-elle calculée sur le nombre de jeunes sportifs par associations ?

Les besoins exprimés dans des projets précis doivent-ils dépendre des effectifs ? Pourquoi les subventions ne sont-elles pas identiques pour tous les jeunes de la CDC (12 € pour Chalais et 15 € pour Montmoreau et Aubeterre) ?

La forme des dossiers de demande de subvention est également remise en cause car les renseignements demandés devraient être définis par la commission elle-même et non par un formulaire tout prêt qui réclame de nombreuses informations inutiles. Depuis la création de la Communauté Tude et Dronne, il a fallu fournir à chaque fois des renseignements supplémentaires après la réception des dossiers, voir refaire les dossiers. Ces renseignements étaient utiles à quoi ou à qui ? Il n'y a jamais eu d'explications sur les raisons précises et l'origine de ces demandes.

De plus, les aides apportées ne concernent que des évènements très ponctuels : Respire Jazz, Trails, Gaminades, Jumping, etc. Jamais des actions de fonds, qui se déroulent tout au long de l'année, avec un impact culturel ou sportif répondant parfaitement à une volonté d'éducation populaire et qui auraient un coût extrêmement moins élevé que les grandes manifestations financées par la CDC.

La question est posée du mode de transmission des remarques et des propositions du Conseil d'administration aux élus de la CDC. Faut-il adresser un courrier ou faut-il voter une motion ?

La solution retenue est de demander un rendez-vous pour une rencontre du Président et du secrétaire de l'Amicale avec le Président de la CDC.

En ce qui concerne la répartition de la subvention pour les jeunes, faut-il répartir celle-ci entre les différentes sections de l'Amicale ou procéder comme jusqu'à présent en répondant aux besoins les plus urgents ? D'une année à l'autre les besoins des sections changent et l'Amicale a toujours répondu favorablement aux demandes diverses. Heureusement que les sections n'ont pas seulement 12 € par jeunes pour fonctionner.

Par exemple le handball qui mène, avec l'aide du comité de la Charente, une action dans les écoles pendant une année scolaire, pourra compter sur une subvention de 400 € de l'Amicale pour faire aboutir ce projet.

Le conseil d'administration est unanime pour poursuivre ce mode de répartition des subventions en fonction des besoins des sections.

4 / Préparation rentrée 2016 :

Mise à jour de la plaquette :

Ce point sera vu avec les responsables de section le lundi 4 juillet prochain.

Infos dans les établissements scolaires : fiche d'information à distribuer dans tous les établissements scolaires avant les vacances d'été.

Le président et Bernard Giraud prépareront dans la semaine les fiches à imprimer et à distribuer.

5 / Section Batucada :

L'animateur de la section a été embauché (en CDI) par l'Ecole Départementale de Musique (EDM) pour encadrer la batucada dans toutes les sections Charentaises. Celles-ci entrent dans les activités de l'EDM.

L'Amicale Laïque, même si elle perd cette section, aura tout de même permis de lancer l'activité sur Chalais. Par ailleurs, il ne sera plus nécessaire d'acheter le matériel, ni de payer l'animateur et le coût pour les participants sera sans doute inférieur au coût actuel.

Cette issue, favorable à la pérennisation d'un emploi d'animateur, s'accorde tout à fait avec la mission d'éducation populaire de l'Amicale Laïque Chalaisienne.

6 / Amicalade 2016 :

Date : dimanche 25 septembre 2016

Désignation d'une équipe d'organisation :

Une première équipe composée de Nelly, Josiane, Bernard et Karine va rechercher et proposer une forme d'organisation pour cette seconde Amicalade.

Ensuite il sera fait appel aux différents responsables pour finaliser le projet, au plus tard à la réunion du 29 août prochain.

7 / Questions diverses :

- Participation de l'Amicale Laïque à la fête de la musique du 18 juin 2016 : bilan

. Chorégraphies : Succès des chorégraphies qui ont été présentées, avec la participation d'un groupe de 6 personnes venant du CAT d'Hiviers. Cette collaboration se passe dans de très bonnes conditions et entraîne une vraie richesse relationnelle autant pour les résidents du CAT que pour les adhérentes de la section chorégraphies.

. Jazz en liberté : Orchestre parfaitement satisfait des conditions dans lesquelles il a pu s'exprimer.

. Batucada : Compte tenu du retard accumulé dans le déroulement des animations, la Batucada est resté autour de la salle des fêtes et n'a pas pu conduire un cortège en ville puisque toutes les animations n'étaient pas finies à la salle des fêtes.

. Buvette : Présence assurée de 14 h à 21 h (merci aux bénévoles).

- Equipements Basketball :

Une convention tripartite (Mairie de Chalais – Collège de Chalais - Amicale Laïque) est en préparation et doit être présentée au prochain conseil municipal de Chalais. Les financements prévus sont les suivants : Collège = 600 €, Amicale laïque = 1500 €, Mairie = 1100 € plus déplacements des panneaux existants et traçage des terrains.

La commande du matériel et les travaux nécessaires à la réalisation d'aires de jeu réglementaires seront réalisés à la suite.

- Devanture du siège de l'Amicale Laïque :

Le président propose de faire un "rafraichi" de la devanture du local, côté rue.

Accord du Conseil.

Une proposition de modification sera présentée à partir d'une maquette.

- Chemins de randonnée :

Roland LEZIN, responsable de la section randonnée, fait remarquer que les chemins de randonnée ne sont plus entretenus dans le Chalaisien. Seuls deux chemins restent répertoriés dans les "Chemins départementaux". Les autres chemins de randonnée, qui avaient été transférés dans les compétences de la CDC de Chalais, sont redevenus à la charge des communes depuis la création de la nouvelle CDC Tude et Dronne. Les communes, n'ayant pas conservé leurs matériels (sauf Brie), ne sont plus en mesure d'entretenir les chemins.

Cette situation rend de plus en plus difficile le choix des circuits de randonnée deux fois par semaine dans le pays Chalaisien.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant prendre la parole, le Président clos les débats à 22 h.

Le Président,

Le secrétaire,

P. BOISSEAU

J. EVEILLÉ